



Paris, le 16 avril 2012

Monsieur le Président de la République,

Le Burundi s'apprête à fêter le 50<sup>e</sup> anniversaire de son indépendance. Cet anniversaire doit être l'occasion de se projeter dans l'avenir et de réfléchir aux chantiers prioritaires et aux défis que les Burundaises et les Burundais sont appelés à relever ensemble pour inscrire durablement leur pays sur la voie du développement, de la stabilité, de la croissance et de la paix.

Il faut se réjouir de toutes les initiatives et de toutes les manifestations prévues à cette occasion, au Burundi comme à l'étranger, car elles participent à la mobilisation citoyenne et au renforcement de notre identité nationale. Toutes les femmes et tous les hommes de notre pays, quel que soit leur âge, leur origine et leur condition sociale doivent plus que jamais prendre conscience qu'ils sont les acteurs de leur propre destin.

Parmi les manifestations que votre Gouvernement a initiées dans le cadre de cet anniversaire, l'une d'entre elle a retenu mon attention car elle ne me semble pas participer à cette dynamique inclusive. Je veux parler de l'exhumation et de l'inhumation de Sa Majesté le Roi Ntare V ; votre Gouvernement ayant décidé de rouvrir ce dossier ô combien éprouvant pour bon nombre de Burundais, dont je fais partie.

Même si l'équipe d'experts médico-légaux belges n'est pas parvenue, à ce jour, à trouver les restes du dernier roi du Burundi, il est de mon devoir de vous faire part, en tant que descendante directe des familles qui ont forgé l'histoire et l'unité de notre pays, de plusieurs observations à la fois sur la forme et le fonds, relatives à ce dossier douloureux.

Permettez-moi tout d'abord de déplorer le fait que votre Gouvernement n'ait jamais pris le soin d'informer la famille royale et de solliciter ouvertement son autorisation. Certes, en tant qu'ancien Chef d'Etat, le corps de Ntare V n'appartient plus seulement à sa famille, mais à la mémoire du Burundi et à son Etat. Cela dit, ce transfert de « propriété » est aussi porteur d'obligations pour les autorités burundaises ainsi que pour les gouvernements qui se sont succédé depuis ce triste jour d'avril 1972.

Ainsi, s'il est honorable de vouloir accorder à Ntare V une sépulture digne de ce qu'il représente, il serait pour le moins incompréhensible de ne pas aller jusqu'au bout du processus, en ne déterminant pas les responsabilités de ses assassins. Ntare V a été assassiné par l'Etat burundais. Il vous revient, en votre qualité de Chef de l'Etat, de faire la lumière sur cette affaire et d'identifier le ou les donneurs d'ordre afin que sa famille et l'ensemble des Burundaises et des Burundais puissent faire leur deuil.

.../...

**Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA**

Présidence de la République du Burundi

BP 1870

Bujumbura

**BURUNDI**

---

Princesse Esther KAMATARI  
2, rue du Dôme  
92100 Boulogne-Billancourt

En réalité, en déterrant Ntare V, vous n'avez d'autres choix que de porter ses bourreaux devant les tribunaux de notre pays, sauf à considérer que les assassins d'un Chef d'Etat peuvent impunément tuer, sans jamais être inquiétés. Ne pas le faire reviendrait tout simplement à nier l'existence d'une justice libre et impartiale dans notre pays !

Celles et ceux qui voudraient profiter de cet événement pour faire la « fête », en récolter des victoires électorales, se donner bonne conscience ou réécrire l'Histoire de notre pays, devront assumer, un jour ou un autre, les conséquences de leurs actes. Si nous voulons que le Burundi puisse repartir sur des bases nouvelles, il nous revient de ne pas léguer aux générations futures notre hypocrisie et notre lâcheté !

Monsieur le Président de la République,

Il est fait peu d'échos du sort qui sera réservé aux personnes qui ont été jetées, avec le Roi, comme de vieux déchets dans une fosse commune. Or, leurs familles méritent, autant que la mienne, de récupérer leurs corps pour leur offrir une sépulture décente. Le devoir de mémoire nous impose de rendre hommage à tous les citoyens du Burundi qui ont fait l'objet des pires atrocités.

Vous savez, enfin, aussi bien que moi que l'assassinat de Ntare V a été le prélude des massacres qui ont déstabilisé notre pays pendant près de trois décennies. Cette page noire de notre histoire est un fardeau que nous portons depuis des années, avec inquiétude mais aussi résignation. En confiant un dossier aussi sensible au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, vous confortez malheureusement celles et ceux qui pensent que cet épisode malheureux est un simple accident de l'Histoire. Le Roi, et plus largement l'institution monarchique, ne méritent-ils pas davantage de respect, ne serait-ce que parce qu'ils ont assuré la stabilité politique de notre pays pendant des siècles ?

Monsieur le Président de la République,

Les conditions optimales ne me semblent pas réunies pour que le Burundi puisse rendre un hommage digne au Roi Ntare V, aux membres de ma famille – au premier rang duquel figure mon père, le Prince Ignace Kamatari, frère de Mwami Mwambutsa IV, dont les commanditaires de son assassinat n'ont jamais été identifiés – ainsi qu'à toutes les personnes qui ont été sauvagement assassinées.

Avant de poursuivre dans cette voie, il conviendrait que votre Gouvernement puisse répondre dans la transparence aux inquiétudes et aux interrogations dont je me fais le relais. Comme je vous l'ai déjà écrit dans un autre contexte, le plus bel hommage que votre Gouvernement pourrait rendre aux membres de ma famille serait de reconsidérer l'exclusion volontaire des Baganwa dans la Loi fondamentale. Il s'agit là d'une véritable injustice qui méconnaît et viole l'histoire de notre pays.

J'ose espérer que cet anniversaire que nous allons célébrer soit un moment solennel symbolisant la maturité et la capacité de notre pays à traverser dans la sérénité et dans la cohésion nationale, les cinquante prochaines années.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma haute considération.

**Princesse Esther KAMATARI**

---

Princesse Esther KAMATARI  
2, rue du Dôme  
92100 Boulogne-Billancourt